



Indicateur du Coût De la Rentrée de l'ANESF 2019

SOMMAIRE

Avant– Propos	3
Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée	5
Analyse synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2019	6
Revendications principales de l'ANESF	7
Frais de rentrée pour les étudiant·e·s étranger·e·s	7
Gratuité des tenues de stage	7
Intégration Universitaire	7
Statut d'agent hospitalier	8
Analyse détaillée de l'indicateur du coût de la rentrée 2019	9
Frais spécifiques de rentrée	9
Frais de la vie courante	11
Contacts	13

Avant– Propos

C'est en 2016 que l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes) lançait son premier Coût De la Rentrée, et c'est donc pour la 4ème année consécutive, que nous vous présentons ce dossier de presse. Organisé par la FAGE (Fédérations des Associations Générales Étudiantes), ce coût de la rentrée a pour vocation de calculer le coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e en licence. Il permet ainsi de **construire nos revendications politiques et sociales en constatant les avancées et les reculs sur la situation économique globale des étudiant·e·s**, avec le recul des années précédentes.

Le Coût de la Rentrée est basé sur les calculs d'indicateurs de la FAGE et de l'ANESF sur les **frais de vie courante** d'un·e étudiant·e, mais aussi selon les **frais spécifiques de sa rentrée universitaire**, permettant d'évaluer fidèlement l'évolution de ces dépenses.

Cette année, nous constatons une **nette augmentation du coût de la rentrée**. Ainsi, pour un·e étudiant·e sage-femme en DFGSMa2, le coût de la rentrée s'élève en moyenne à 2314,66€ hors Île De France, et 2608,05€ en Île De France. Le Coût De la Rentrée 2019 s'établit donc après pondération selon la répartition des étudiant·e·s sages-femmes sur le territoire, à 2375,97€ en moyenne, soit **une augmentation de 3,17% par rapport à la rentrée 2018**.

Cette croissance est en partie liée à l'**inflation des coûts de la vie courante**.

Les frais de transports prennent une part importante dans le budget d'un·e étudiant·e sage-femme en licence. En effet, un·e étudiant·e sage-femme qui rentre en deuxième année de licence, **n'entre pas dans le cadre du statut d'étudiant·e hospitalier·e défini par le décret du 7 octobre 2016**. Il·Elle ne pourra bénéficier des indemnités forfaitaires de transport, et devra donc prendre les déplacements qu'il·elle effectuera au cours de sa licence à sa charge. Il est **urgent d'élargir le statut d'étudiant·e hospitalier·e aux étudiant·e·s en maïeutique dès leur entrée dans le cursus**.

Nous notons encore une fois l'importance des **inégalités de coûts entre les régions, concernant les frais de vie courante**. La région Île De France est particulièrement marquée par cette distinction, avec un surcoût de 293,39€ par rapport aux autres régions.

A l'échelle des établissements de formation de sages-femmes, des inégalités persistent inlassablement. Le coût des tenues hospitalières indispensables à la réalisation des stages des étudiant·e·s en maïeutique n'est pas pris en charge par tous les centres de formation. Tandis que certains établissements prêtent gratuitement des tenues et en assurent l'entretien, **d'autres laissent leurs étudiant·e·s s'en charger**.

Ces frais se sur-ajoutent aux frais de matériel de stage, en moyenne évalués à 75€, et aux 239€ de matériel pédagogique dépensés par l'étudiant·e lors de sa rentrée.

L'ANESF, cette année encore, se positionne pour l'élargissement du statut d'étudiant·e hospitalier·e au 1er cycle des études de maïeutique, et pour l'intégration universitaire des établissements de formation de maïeutique, pour que les étudiant·e·s sages-femmes puissent enfin bénéficier des services universitaires qu'ils financent, en payant notamment la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Manuela Carriço,

Vice Présidente en Charge des Questions Sociales à l'ANESF.

Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

Le Coût de Rentrée est calculé grâce aux indicateurs déterminés par la FAGE pour **un·e étudiant·e, de 20 ans, entrant en première année de licence, sans double inscription, non boursier·e, et ne vivant plus au domicile familial.**

L'ANESF a choisi d'y ajouter des **frais particuliers à notre filière**, afin d'affiner le coût total de la rentrée des étudiant·e·s sages-femmes, ce qui permet ainsi d'obtenir des chiffres spécifiques à nos problématiques.

L'indicateur se base sur des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune différents postes de dépenses :

- > Les **frais de vie courante** sont des frais fixes au cours des mois de l'année, comprenant: loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien.
- > Les **frais spécifiques de rentrée universitaire** comprennent les frais d'inscription, les frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé, et le matériel pédagogique, ainsi que le matériel de stage.

L'indicateur correspond ainsi à la moyenne des coûts estimés selon les villes.

Ces coûts ont été pondérés en y affectant des coefficients selon le nombre d'étudiant·e·s sages-femmes inscrit·e·s en Ile de France et en régions concernant les loyers, les frais d'agence et l'assurance de leur logement, afin d'ajuster la moyenne.

- > Les chiffres spécifiques à notre filière maïeutique ont été recueillis après sondage des administrateur·ice·s de l'ANESF. Ces résultats se basent donc sur les 21 villes ayant répondu, sur les 32 adhérentes à l'ANESF (les DOM/TOM ne sont pas pris en compte dans cette étude).

Analyse synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2019

> Coût global de la rentrée pour un·e étudiant·e sage-femme entrant en licence, non boursier·e :

Tableau 1 : Evolution globale du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e en 1er cycle.

	Montant 2018	Montant 2019
Frais spécifiques à la rentrée	1245,05	1299,90
Frais de la vie courante	1026,59	1118,90
Total après pondération selon la répartition des étudiant·e·s sur le territoire	2303,00	2418,80 <hr/> + 5,03 %

Revendications principales de l'ANESF

> **Frais de rentrée pour les étudiant·e·s étranger·e·s :**

Le coût des inscriptions universitaires a été calculé pour un·e étudiant·e français·e entrant en licence.

Avec le plan *Bienvenue en France* annoncé en novembre 2018 par le premier ministre Edouard Philippe, les étudiant·e·s étranger·e·s devront payer leurs frais universitaires 16 fois plus chers que les étudiant·e·s français·e·s, soit 2770€ pour la licence, et 3770€ pour les masters.

L'ANESF s'associe à la FAGE pour dénoncer ces frais discriminatoires, qui desserviront les étudiant·e·s étranger·e·s, déjà exposés à une importante précarité.

> **Gratuité des tenues de stage :**

Huit centres de formation de maïeutique font encore payer à leurs étudiant·e·s leurs tenues, et les frais d'entretien, jusqu'à 98€ par an. Les étudiant·e·s en situation de précarité, n'ayant ni les moyens, ni la place dans leur appartement pour posséder un système de nettoyage, doivent donc en plus payer un service de lavage automatique.

42% des établissements laissent les frais de lavage à la charge des étudiant·e·s sages-femmes.

L'entretien des tenues de stage n'est pas une faveur rendue à l'étudiant·e, mais un service indispensable à l'hygiène hospitalière et à celle de l'étudiant·e, d'où la nécessité d'encourager les établissements à fournir gratuitement aux étudiant·e·s des tenues et d'en assurer l'entretien complet.

> **Intégration Universitaire :**

Seulement 5 établissements de formation en maïeutique sont intégrés à l'université. 6 autres le seront à la rentrée. **Pour les 21 établissements restants, les étudiant·e·s ont encore trop peu (ou difficilement) accès aux services**

universitaires qui leurs sont dus. En effet, depuis l'année dernière, pour pouvoir effectuer leur inscription administrative, les étudiant·e·s, doivent s'acquitter de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), d'un montant s'élevant désormais à 91€. Or, actuellement, ces étudiant·e·s sages-femmes n'ont que difficilement accès aux services du CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales), c'est à dire aux bibliothèques universitaires, aux Restaurants Universitaires, aux services de santé universitaires, etc.

Cette dépense obligatoire représentant un coût certain pour l'étudiant·e·s ne lui profite donc que partiellement, ce qui est contraire au principe même de la CVE-C.

L'ANESF demande donc à ce que étudiant·e·s les aient un accès facilité et adapté aux services pour lesquels ils·elles cotisent.

> Statut d'agent hospitalier :

Les étudiant·e·s sages-femmes, durant leurs deux années de licence, n'entrent pas dans le cadre du statut d'agent hospitalier. Ils·Elles n'ont de ce fait pas accès aux indemnités forfaitaires de transport et doivent par conséquent prendre en charge ces frais liés aux déplacements inévitables jusqu'à leurs lieux de stage.

Cette situation est intolérable, car même les étudiant·e·s les plus précaires, ne peuvent pas bénéficier d'aides spécifiques à ce sujet.

L'ANESF se positionne donc pour l'élargissement du statut d'agent·e hospitalier·e dès le premier cycle, participant ainsi à l'amélioration de la situation économique estudiantine.

Analyse détaillée de l'indicateur du coût de la rentrée 2019

> Frais spécifiques de rentrée

Tableau 2 : Evolution et détails des frais spécifiques pour un·e étudiant·e entrant en licence.

	DFGSMa2 2018	DFGSMa2 2019
Frais d'inscription	170	170
Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)	90	91
> Complémentaire santé	292,20	319,90
Frais d'agence	277,29	277,29
Assurance logement	73,68	65,11
Matériel pédagogique	239,22 ± 0,43%	250,82 ± 4,84 %
> Matériel de stage	136,95	125,78
Total	1279,34	1299,9
Variation		+ 1,61%

> Complémentaires santé :

Critères : Le calcul se base sur les tarifs des complémentaires types "Essentielles LMDE" et équivalents dans les mutuelles régionales

Cette année encore, le prix des complémentaires santé augmente, cette fois-ci de 5,13%. Cette hausse alimente la précarisation des étudiant·e·s dans le domaine de la santé.

Les complémentaires santé sont indispensables à la bonne prise en charge des soins des étudiant·e·s.

> **Matériel de stage :**

Le calcul du matériel de stage prend en compte le matériel divers, estimé à 75€, comprenant pinces kocher, stéthoscope, garrot, ciseaux, carnets, mètre ruban, thermomètre, chaussures, montre de stage...

Nous y ajoutons le prix moyen d'une tenue de stage, estimé à 12,70€ par tenue; 4,15 tenues étant en moyenne obligatoires à l'entrée en études de maïeutique.

Un·e étudiant·e sage-femme paie donc en moyenne, à chaque rentrée de ses 4 années, 50,78€, seulement pour ses tenues.

Pour 6 établissements, ce prix ne comprend pas l'entretien. En plus de payer lui-même ses tenues, l'étudiant·e doit donc laver ses tenues chez lui·elle, par ses propres moyens, ce qui pose d'importants soucis d'hygiène, à la fois pour lui·elle, mais aussi pour l'hôpital.

Seulement 5 écoles fournissent et entretiennent gratuitement les tenues de stages pour les étudiant·e·s .

Revendication : L'ANESF dénonce ces frais abusifs imposés aux étudiant·e·s, qui une fois de plus, doivent payer l'addition, compromettant le respect des règles d'hygiène hospitalière élémentaires, se répercutant à la fois sur les patientes mais aussi sur l'environnement de l'étudiant·e.

Les tenues de stage devraient être fournies gratuitement par le Centre Hospitalo-Universitaire de rattachement de l'établissement de formation de maïeutique, de la même façon que pour les professionnel·le·s.

> Frais de la vie courante :

Tableau 3 : Évolution des frais de vie courante.

	Régions		Ile de France	
	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2018	Montant 2019
> Loyer et charges	444,84	450,74	640,75	646,62
> Repas au RU	65	66	65	66
Consommables	296,88	308,67	327,40	340,42
Téléphonie et Internet	49,32	50,33	49,32	50,33
Loisirs	70,00	73,00	75,35	78,66
> Transports	100,55	100,17	104,52	104,52
TOTAL	1026,59	1048,91	1200,34	1286,55
Variation		+ 2,17 %		+ 7,18 %

Après pondération selon la répartition des étudiant·e·s sages-femmes sur le territoire français, **la moyenne des frais de vie courante s'élève à 1076,07 €**, soit une **augmentation de 2,83%** par rapport à l'année 2018.

> Loyers et charges

Critères : la moyenne est réalisée pour chaque ville d'un studio de 20m2 et pour un T2 de moins de 30m2 représentant les deux formes de logement les plus utilisés.

Tableau 4 : Evolution moyenne du coût d'un loyer mensuel.

	2018	2019
Ile de France	640,75€	646,62€ <hr/> + 0,91 %
Autres régions	444,84€	450,74€ <hr/> + 1,32 %

Après pondération selon la répartition des étudiant·e·s sages-femmes sur le territoire français, **la moyenne des frais de loyers est estimée à 473,13€ pour les étudiant·e·s sages-femmes.**

> Alimentation

Critères de calculs : Sont pris en compte 20 repas CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales) au prix du ticket RU (3,30€), ainsi qu'un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners au restaurant universitaire.

La rentrée 2019 signe la fin du gel du tarif du ticket du Restaurant Universitaire (RU).

Pour 20 repas CROUS au prix du ticket RU, passant de **3.25€ l'année dernière à 3,30€** cette année, nous obtenons donc un coût total de 66€.

De manière globale, en dehors des 20 déjeuners au restaurant universitaires, 30 petits déjeuners ainsi que 40 repas ont un coût de 169,59€ en régions (augmentation de 4,04% par rapport à l'année dernière) et 191,47€ en Île De France (augmentation de 4,04% par rapport à l'année dernière).

L'ANESF soutient et encourage les étudiant·e·s à adopter une alimentation responsable, c'est à dire biologique et locale dans la mesure du possible.

Les épiceries solidaires type Agoraé, permettent de favoriser l'accès des étudiant·e·s pouvant en bénéficier (sélection sur la base de critères sociaux) à des produits de qualité certifiée, et à des prix bien inférieurs à ceux du commerce.

> Transports

Critères de calcul : Ces frais ont été calculés selon le barème d'indemnités kilométriques 2019 des frais relatifs au transport en véhicule personnel, en prenant en compte 5 allers-retours de 28 kms par mois, ainsi qu'un abonnement aux transports en commun au tarif étudiant.

Tableau 5 : Evolution moyenne du coût des transports annuels.

	Montant 2018	Montant 2019
Régions	100,55€	150,56€ <hr/> + 49,73 %
Ile de France	104,52	154,78€ <hr/> + 48 %

Après pondération selon la répartition des étudiant·e·s sages-femmes sur le territoire français, **la moyenne des frais de transport est estimée à 151,04 €** pour un·e étudiant·e sage-femme.

Contacts

Victoria ASTEZAN - Présidente - president@anesf.com - 06.74.62.52.31

Manuela CARRICO - Vice-Présidente en Charge des Questions Sociales - qs@anesf.com - 07.81.06.38.55